L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, ... $12 | *payable d'avance*
Trois fois par semaine, $10 |
Deux fois par semaine, $8 |

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 17 DECEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

MESSAGE DU GOUVERNEUR.

Le Président Pendleton.—Le message du gouverneur attire toute notre attention de la législature sur la situation actuelle de l'instruction publique dans l'Etat; mais ce n'est pas sans de justes raisons. Cette branche si importante de nos institutions n'est basée sur aucun système régulier, elle manque d'organisation, et ce ne sont pas seulement des améliorations partielles qu'elle demande, mais une réforme totale. Nous l'avons dit et notre opinion n'a pas varié: il faut qu'une direction uniforme soit imprimée à l'instruction publique; il faut qu'un bureau spécial y préside et soit chargé d'y veiller sans cesse; il faut en un mot créer et mettre en pratique un système qui réponde à tous les besoins, à toutes les exigences d'une population aussi crâne croissante et qui sent chaque jour davantage le besoin de lumière. Tant que l'on ne sera pas décidé à accomplir cette réforme dont l'effet se fera immédiatement sentir, les largesses de la législature resteront presque improductives; et si les efforts généreux de quelques citoyens parviennent à réaliser un bien partiel, on n'aura que fort peu de chose à attendre de l'instruction générale.

Il est un fait dans le message qui nous semble plaider énergiquement en faveur de la cause que nous défendons. Les administrateurs des écoles négligent de faire au secrétaire d'Etat les rapports que la loi leur prescrit, ou bien qu'on a fort peu de renseignements sur le nombre des écoles que renferment les différentes paroisses de l'Etat, encore moins sur le nombre d'élèves qui reçoivent la bienfaits de l'instruction dans ces écoles existantes. Cette condition qui signore ainsi ou qui méconnaît les ressources et les allocations législatives, dit un journal, est déplorable et ne saurait en effet qu'arrêtent les abus auxquels il prétend remédier. Qui sait si les sommes votées par la législature reçoivent la destination à laquelle elles ont été consacrées?

Le message indique avec beaucoup de sagesse ces [illegible] et insiste fortement sur l'opportunité d'un système et nous propose l'exemple de New-York. On pouvait difficilement mieux choisir, car l'organisation des écoles dans cet Etat est aussi complète qu'utile. Leur existence se trouve assurée par un fonds permanent fort considérable, dont le produit est annuellement distribué entre les villes; les villes elles mêmes sont obligées de lever une taxe égale à la somme que leur accorde l'Etat; le montant total de la distribution et de la taxe est consacré au salaire des professeurs. Les bâtimens destinés aux écoles ont été élevés et entretenus aux frais des districts où ces écoles sont établies. Grâce à ces dispositions, il n'y a peut être pas dans le monde un pays où la masse de la population soit plus instruite que dans l'Etat de New York. Nous devons viser à obtenir un résultat analogue; certes nous aurons beaucoup à faire; mais ils ne sauraient effrayer avec une certaine satisfaction que nous aurons pas d'insurmontables difficultés à vaincre. Le gouverneur donne en effet le moyen de créer immédiatement un fonds permanent, en ne faisant que ce que les villes et les paroisses prêtent avec empressement leur concours à l'établissement d'un système complet d'instruction. Les mesures prises dès le commencement ne tarderont pas à en comprendre l'immense utilité. Que la législature le veuille, et nous serons sous quelques années au niveau des Etats les plus favorisés sous ce rapport.

Aucun journal.—La presse de New-York donne une grande attention aux projets que l'on suppose à l'exécutif de l'établissement d'un agent fiscal pour faciliter les opérations financières du gouvernement. Maintenant que le Congrès est ouvert, nous pourrons tarder à savoir bientôt à quoi nous en tenir sur ce sujet. Voici en attendant un extrait d'un de quelques journaux assez compétents dans la matière.

Le plan de l'Exécutif pour l'administration des finances nationales, dit a *Tribune*, a été définitivement arrêté dans le conseil du cabinet. Son trait le plus saillant est une émission de *bons de l'Etat*, destinés à former une ressource pour le gouvernement au signe de circulation pour le peuple. Ces bons seront [illegible] aux espèces par le gouvernement [illegible] à la demande et à la volonté du porteur [illegible] pour le paiement des sommes [illegible]. Ces bons seront émis [illegible] par le gouvernement et [illegible] à des [illegible] du gouvernement et [illegible] à [illegible] et [illegible] et [illegible] et